

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PORTES DU HAUT-DOUBS**



EXTRAIT

Du registre des Délibérations de la Communauté de Communes

Séance du 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 16 JUILLET

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BRUNELLES, délégué doyen et Maire de Fallerans.

68 PRESENTS : Laurent Brion, Patrice Barrant remplace Gilbert Distel, Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Fleur Manzoni, Brigitte Taillard, Gérard Jacquin, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Sandrine Corne, Michel Morel, Cédric Schittecatte, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Delphin Bepoix, Jocelyne Woillard, Daniel Peseux, Hervé Bouhelier, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Pascal Locatelli, Denis Donzé, Pierre Magnin-Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Claude Roussel, Maxime Gruner, Jacky Morel, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marina Tasseti, Karine Jacottey Myotte, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Laurence Joly, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Emeline Gilliot, Rachel Digard, Morgan Perrin, Dominique Guilleux, Pierre Benoit, Martine Collette, Noël Perrot, Gaelle Jobert, Salih Kurt, Julie Huguenotte, David Vivot, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Christian Bertin, Jean-Louis Truches, Alain Bassignot

1 EXCUSE : Lionel Pernin

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mr Jean Claude Joly ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIB : 200716-48

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT CCPHD

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.521-9, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3

Monsieur Daniel BRUNELLES, maire de FALLERANS, en sa qualité de doyen de l'assemblée a été donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du président de la communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD).

Il a été procédé à l'appel des candidatures.

Le quorum a été constaté.

Le conseil de communauté a donc été officiellement installé.

Mr BRUNELLES a appelé à la candidature à la Présidence de la CCPHD.

Monsieur François CUCHEROUSSET, 3^{ième} adjoint à la commune de PIERREFONTAINE

LES VARANS s'est déclaré candidat à la présidence de la CCPHD.

Monsieur le doyen du conseil communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote.

Après le bon déroulé des opérations de vote, suite au premier tour et compte tenu des résultats du scrutin, sur 68 suffrages exprimés Monsieur François CUCHEROUSSET comptabilise 50 voix.

Monsieur Samuel GIRARDET (maire de Gonsans) : 3 voix

Monsieur Pierre-François BERNARD (maire de Les Premiers Sapins) : 2 voix

Monsieur Thierry VERNIER (maire d'Orchamps-Vennes) : 2 voix

Monsieur Daniel PRIEUR (maire de Pierrefontaine les Varans) : 1 voix

Madame Béatrice TROUILLOT (maire de Germéfontaine) : 1 voix

Bulletins blancs et nuls : 09

Le Conseil de Communauté

- **Proclame Monsieur François CUCHEROUSSET, président de la communauté et le déclare installé.**

- **Autorise Monsieur François CUCHEROUSSET le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

- Pour extrait conforme
- Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie siège le 20 juillet 2020.
- Que la convocation du Conseil avait été faite le 10 juillet 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 69.
- Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

**Le Président Doyen,
Daniel BRUNELLES**



Accusé de réception en préfecture
025-242504181-20200716-DEL-200716-48-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020